

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 27 OCTOBRE 2022 A 18H30

Présents à la séance : 17

L'An Deux Mil Vingt Deux, le **27 OCTOBRE A 18H30**

Extrait affiché le :
03 novembre 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2022

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme TRIQUET Nadia, Mme ADAM
Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie Adjoints
et Adjointes, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle,
M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme
BENOIT Marie-Hélène, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M.
KIZILDAG Murat, Mme SCHILLINGER Stella conseillères et conseillers
municipaux.

Objet : Création de 5 nouveaux
grades.

Absents excusés avant donné pouvoir :

M. CHMIDLIN Stéphane à M. GILET Dominique
M. RAMBOURG Bernard à Mme PIANT Noëlle
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. SALÉRIO Philippe
M.EVRARD Luc à M. CHARDIN Denis
M. BAUDONNEL David à Mme TRIQUET Nadia
Mme TRARBACH Carole à M. COLIN Joël

Absents excusés :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria
M. ROMARY Fabrice
Mme RAIZNER Stéphanie
Mme ELI Emilie
M. PIERRAT-LABOLLE Julien
M. BURGER Emmanuel

N° 90/2022

Secrétaire de séance : Mme SCHILLINGER Stella

Suite à la décision de Monsieur le Maire d'avancer de grade cinq agents
de la Commune,

Le Conseil Municipal présent et représenté est unanime à décider de la
création du nouveau grade de ces 5 personnels à compter du 01 décembre 2022, comme suit :

- 1 grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet en remplacement d'un grade
d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet de 23,5 heures
hebdomadaires en remplacement d'un grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non
complet de 23,5 heures hebdomadaires

- 1 grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet de 30 heures hebdomadaires en remplacement d'un grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet de 30 heures hebdomadaires
- 1 grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps non complet de 17h50 hebdomadaire en remplacement d'un grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet de 17h50 hebdomadaires,
- 1 grade d'attaché principal à temps complet en remplacement d'un grade d'attaché à temps complet

Les crédits au chapitre 012 du budget communal 2022 sont suffisants.

Ainsi fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,